

7 pistes pour la repourvue des sièges laïques des Conseils paroissiaux

Résumé

Les 7 pistes pour un renouvellement des Conseils paroissiaux

1. Le sens

L'Évangile affirme la dignité et la valeur essentielle de chaque être.

Il en découle que le moteur de toutes les actions, et plus fondamentalement le sens de la mission confiée au Conseil paroissial et à chacun de ses membres, est l'amour du Christ et de son Église.

Cela implique que les processus décisionnels sont consensuels, démocratiques dans le respect des opinions, croyances et convictions de chacun-e.

Ainsi, les Conseils paroissiaux sont ainsi invités à réfléchir sans cesse au sens de la mission qui leur est confiée, en la fondant toujours à nouveau, sur l'Évangile et son témoignage d'amour.

2. Développer le travail en équipe

... en soignant les aspects conviviaux, le respect mutuel, les liens communautaires.

... en offrant des temps de travail bien préparés en vue de débats sur des sujets qui suscitent l'intérêt et éveillent la créativité en vue de projets concrets et enthousiasmants.

3. Rassembler des personnes qui aiment l'Église

... en repérant les paroissien-nes qui aiment l'Église, apportent des compétences et ont un élan pour s'y engager davantage.

... en valorisant les un-es et les autres et en insistant sur les formations possibles, de telle sorte que les personnes prennent confiance et osent s'engager.

4. Mettre sur pied des formations

... en instruisant les nouveaux membres et en leur proposant si besoin un mentorat au début de leur engagement.

... en informant sur les moments d'échange et de formations organisés par le secteur « bénévolat » de l'EREN à l'attention des conseiller-ères paroissiaux et des député-es au Synode.

5. Favoriser une culture de l'« empowerment »

... en listant les domaines d'activités et les défis à relever, comme autant de sujets passionnants susceptibles de motiver les engagements, de permettre l'acquisition et le déploiement de compétences.

... en mettant en évidence les aspects stratégiques de la mission – il s'agit d'assumer collégalement des responsabilités.

... en renforçant la conscience de la dimension spirituelle de cet « empowerment », grâce à la prière ou la méditation commune, le partage.

6. Valoriser le lieu d'engagement comme espace d'une créativité exceptionnelle

... en soignant un discours motivant et en valorisant la mission confiée à l'Église, qui est de garantir une vie spirituelle et communautaire à toute personne intéressée.

... en rappelant les potentialités extraordinaires dont elle dispose, grâce aux ressources de chacun-e, tant salarié-es que bénévoles.

7. Clarifier le cadre d'engagement

... en établissant les documents cadres qui permettent de circonscrire la mission de chaque personne - ces documents étant dûment communiqués grâce à un support papier ou USB.

... en mettant à jour les divers documents et en établissant au besoin des chartes de fonctionnement - le Conseil synodal et le secteur bénévolat sont à disposition pour offrir un soutien dans ces tâches.

... en attribuant à chaque membre une mission déterminée, de manière collégiale et de telle sorte que les diverses responsabilités soient harmonisées et réparties sur l'ensemble (cf document ci-annexé « Renouvellement des Conseils paroissiaux en 2023 »).

Offres concrètes

1. Document intitulé « Renouvellement des Conseils paroissiaux en 2023 » (en annexe).
2. Un moment de rencontre conviviale et d'échange est organisé sous l'égide du secteur bénévolat à l'intention des député-es, président-es, conseillers-ères sortant, ainsi que des nouveaux membres. Une délégation du Conseil synodal et du Synode est présente.
Date : **jeudi 14 septembre 2023**
3. Une formation pour les député-es au Synode et les président-es de paroisse, qui aura lieu en novembre 2023.
Dates : **mardi 7 – jeudi 16 novembre 2023**

Le secteur bénévolat et sa référente sont à disposition pour la mise en place des conditions cadres d'engagement des conseillers-ères, député-es, et président-es de paroisse (piste 7).

Les 7 pistes

Développement

1. Le sens

L'Évangile affirme que l'Église est un corps composé de membres et que chaque membre est utile au bon fonctionnement du corps. Ils sont tous de valeur essentielle. Le processus décisionnel se doit donc d'être consensuel et démocratique dans le respect des opinions, croyances et convictions de chacun-e. Une atmosphère de collégialité et de convivialité y participe, elle est recherchée. Il s'agit de valoriser le sens de l'engagement et de l'édifice paroissial.

Il en découle que le moteur est bien l'amour du Christ et de son Église. Et il n'y a pas d'amour ni du Christ ni de l'Église sans amour de ses membres, frères et sœurs en Christ. L'amour est donc le bien premier que doit rechercher un Conseil paroissial.

- ➔ Les Conseils paroissiaux sont invités à réfléchir sans cesse au sens de leurs actions et plus fondamentalement au sens de la mission qui leur est confiée, en la fondant toujours à nouveau, sur l'Évangile et son témoignage d'amour.

2. Développer le travail en équipe

Si un Conseil paroissial est un lieu d'accomplissement personnel, de mise à disposition de ses compétences au service d'une mission, de lien communautaire et de bénévolat, l'atmosphère y doit être bonne, collégiale, constructive voire amicale. Les Conseils paroissiaux sont invités à réfléchir à leur pratique et à leur ouverture.

La tâche et la relation doivent y trouver une balance équilibrée.

- ➔ Valoriser les aspects conviviaux (partage d'une verrée ou d'une petite agape)
- ➔ Valoriser le sens du travail (présidence fine, écoute mutuelle, sujets intéressants à l'odj, débats de fonds)

3. Rassembler des personnes qui aiment l'Église

Dans la recherche de nouveaux membres, il serait profitable d'approcher les personnes d'abord en fonction de l'amour et de l'importance qu'elles donnent à leur Église et ensuite en fonction des compétences recherchées.

Les compétences peuvent s'acquérir mais l'amour de l'Église et de sa mission doit en être une condition préalable.

Les ministres en paroisse et les conseiller-ères sont ici une ressource pour :

- ➔ Repérer certain-es paroissien-nes qui aiment leur Église et veulent s'y engager davantage.
- ➔ Aider, par la valorisation, ces personnes à accepter une tâche dont elles se pensent, à tort souvent, pas à la hauteur, insistant sur les formations possibles.

4. Mettre sur pied des formations

Le Conseil synodal a mandaté le secteur « bénévolat » de l'EREN pour mettre sur pied des formations à l'attention des conseiller-ères paroissiaux et des député-es au Synode.

Ces formations internes seront données dans divers secteurs. Elles pourront être proposées à tous les membres des Conseils paroissiaux, qu'ils soient nouveaux ou déjà en place depuis longtemps.

À côté de cela, les Conseils paroissiaux sont appelés à former les nouveaux membres en les « mettant au parfum » et en leur offrant un mentorat au début de leur engagement.

➔ Les Conseils paroissiaux ont une responsabilité d'auto-formation de leur membre.

5. Favoriser une culture de l'« empowerment »

Ce terme anglo-saxon désigne un concept simple mais difficilement traduisible en français. Il s'agit de donner des compétences et par là renforcer le « pouvoir » d'une personne. « Pouvoir » étant à comprendre dans le sens de possibilité d'action, d'agir, d'influencer, de mettre sa pierre à l'édifice. Il s'agit autant de valorisation de soi que d'acquisition de savoir-faire.

La promesse que doivent faire les Conseils paroissiaux envers leurs membres, c'est qu'ils vont vivre un « empowerment ». Ils vont devoir assumer collégalement des responsabilités, construire un édifice (la paroisse) commun, en (re)définir sans cesse les déploiements de sa mission, gérer des salarié-es et des finances.

La valorisation du terrain paroissial (cf. point suivant) est donc importante. Pour de jeunes conseiller-ères, l'attrait de l'acquisition de compétences et de relations peut être un bon levier d'intérêt.

➔ Les Conseil paroissiaux sont invités à lister les sujets passionnants qui intéressent en priorité dans leur exercice courant.

➔ Lister les compétences que l'on peut acquérir au sein d'un Conseil paroissial (non celles dont il a besoin, mais celles dont il dispose : le Conseil paroissial comme lieu d'apprentissage).

En plus de cela, l'« empowerment » a dans le cadre paroissial une dimension spirituelle. Un Conseil paroissial est un lieu de construction de sa spiritualité par la prière (ou méditation) commune et le partage sur les valeurs.

6. Valoriser le lieu d'engagement comme espace d'une créativité exceptionnelle

Une paroisse est un espace de créativité exceptionnelle. Ses moyens sont en principe suffisants pour y accomplir de belles actions et de beaux projets. Elles disposent de ressources humaines intéressantes, tant salariées que bénévoles. Une grande mission lui est confiée, celle de garantir une vie spirituelle et communautaire à tous les citoyen-nes (protestants, certes, mais pas uniquement) de son territoire. En cela, elle répond à un engagement de la Constitution neuchâteloise (art. 97 al. 1) : la valeur de la dimension spirituelle de la personne.

La valorisation de la mission, du lieu d'engagement et de ses potentialités – avec fierté – reste absolument essentiel.

- ➔ Les Conseils paroissiaux ont la responsabilité de travailler à un discours motivant et valorisant de la « grandeur » de leur mission et de ses potentiels. Leurs membres doivent en parler positivement et avec motivation.

7. Clarifier le cadre d'engagement

Le Conseil paroissial doit pouvoir s'appuyer sur des documents cadres pour circonscrire sa mission et, par conséquent, la mission de chacun-e de ses membres.

Chaque nouveaux conseiller-ères doit recevoir un porte-document (papier ou USB) contenant les directives nécessaires à l'accomplissement de sa mission :

- Les statuts paroissiaux (cf. Règlement général de l'EREN Annexe II)
- Le portrait paroissial
- Le rôle des ministres en poste et la desserte
- Le rôle des conseiller-ères paroissiaux
- Les CA et les CCL en activité
- Les bases de données et les protocoles
- Les canevas pour les bilans professionnels et les auditions de candidat-es
- Etc.

En plus de cela, chaque membre doit se voir attribuer une mission au sein du Conseil (CA, CCL, dicastère, etc.).

Il est également important que le Bureau du Conseil paroissial reçoive une mission claire et les moyens de l'accomplir. Le Bureau peut se réduire à l'engagement de la paroisse par les signatures de ses membres (président-e, vice-président-e, secrétaire, caissier-ère) et le traitement de la correspondance ou au contraire être une antichambre du Conseil paroissial.

Il est primordial que chaque membre (présidence comprise) sache ce qui est attendu de lui et quel est son domaine de responsabilité. Les membres du Conseil paroissial ont à s'entendre ensemble sur la manière de fonctionner et de palier ses manques : ils œuvrent de façon collégiale et travaillent ensemble à l'amélioration de son fonctionnement.

Les rôles sont répartis en fonction des disponibilités des uns et des autres, tout en étant clair sur le minimum attendu. Pour cela, une charte de collégialité peut être établie par l'ensemble.

- ➔ Les Conseils paroissiaux sont invités à harmoniser les charges de travail de leurs membres de sorte que la direction de la paroisse ne repose pas que sur certains membres (le Bureau, par ex.) mais bien sur l'ensemble.
- ➔ Le rôle du Bureau doit être défini dans chaque paroisse ; certains souhaiteront un Bureau de pré-décision (fort), d'autre un simple organe de préparation des séances et de traitement des courriers.
- ➔ Les Conseils paroissiaux se dotent de documents à jour et de charte de fonctionnement.

Le secteur bénévolat et sa référente sont à disposition pour soutenir les paroisses dans l'élaboration des documents et conditions cadres.